BEAUMONT DU LAC



Lavoir de Châteaucourt restauré

BULLETIN MUNICIPAL
AOUT 2017

Edition et publication : PIERRE POURCHET

Distribution : MAIRIE

(Photos : Mairie de Beaumont du Lac)

LE MOT DU MAIRE

Je voudrais tout d'abord avoir une pensée pour Claude BARBAS, qui nous a quittés à la fin de l'année dernière. Son rôle au sein du Conseil Municipal était primordial et reconnu par tous : toujours disponible, il avait une parfaite connaissance de la Commune et sa disparition se fait toujours ressentir.

Je tiens à évoquer maintenant les conséquences pour les communes de l'application de la loi « Notre » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ;

Il ne faut pas juger un livre à sa couverture, ni un texte de loi à son nom. Que penser d'un texte, la loi Notre, largement improvisé, qui remet en cause aussi brutalement les compétences historiquement dévolues aux communes parmi lesquelles le tourisme, l'eau, l'assainissement, toutes transférées à brève échéance aux intercommunalités ?

Nous sommes confrontés à une décision d'autorité pour laquelle on n'a demandé leur avis ni aux élus locaux, ni aux citoyens qui sont pourtant les premiers concernés. La Loi « NOTRE » est une mort programmée des communes……

Le transfert au premier janvier 2017, de la compétence « tourisme » aux intercommunalités a eu pour effet d'évincer du « Syndicat du Lac de Vassivière » l'ensemble des communes. Il est sûrement plus facile de gérer les infrastructures du lac depuis la Région Nouvelle Aquitaine qu'avec la collaboration des élus locaux.

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière n'ayant pas désigné, depuis janvier, de représentants au syndicat du Lac, nous sommes dans une impasse :

- Où en est la poursuite du chemin de rive ?;
- Où en est la proposition de la Commune pour l'avenir du Camping de Châteaucourt ou des sanitaires de l'aire de loisirs de Nergout ? ;
- Où en est la rénovation du village de vacances de Pierrefitte ?;
- Où en sont les conclusions des experts de la mission « AIDER » ?;
- Où en sont les travaux d'assainissement du réseau principal ?
- Où en est tout simplement le devenir du Syndicat du Lac de Vassivière ?

A toutes ces questions je n'ai, à ce jour, aucune réponse, « il est urgent d'attendre », me précise par courrier le Président du Lac en juin 2017…….mais ce qui est certain c'est que nous devrons continuer à verser au Lac, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, une cotisation annuelle, pour Beaumont du Lac, s'élevant à 54 000 euros.

Nous ne pouvons pas continuer de cette manière, il est indispensable, au sein de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, qu'une véritable discussion s'engage sur la représentation ou pas de celle-ci dans la structure du Lac.

Pierre POURCHET

Le Compte Administratif 2016

La vue d'ensemble de l'exécution du budget 2016 faisait apparaître à la clôture de l'exercice un excédent de 210 357 euros. Cet excédent était de 213 653 euros en 2015.

ANNEE 2016			
BEAUMONT DU LAC	Excédents/Déficits (avec résultats reportés)		TOTAL
	Fonctionnement	Investissement	
Budget Principal	62 471.47	43 954.17	106 425.64
Budget Eau	14 449.95	52 005.25	66 455.20
Budget Assainissement	-2 546.13	31 612.06	29 065 93
Budget Logements Sociaux	15 747.91	-7 336.89	8 411.02
TOTAL	90 123.20	120 234.59	210 357.79

Fin 2016, la dette en capital restant dû s'élevait à 322 554 euros (373 815 en 2013) et le pourcentage de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement était de 77% au lieu de 90 % en 2014.

Budgets 2017

Dans sa séance du 08 avril 2017, le Conseil Municipal a adopté les différents budgets de la commune, qui s'équilibrent pour un montant global de 1 195 436 euros (831 917 en 2016 et 844 047 en 2015).

	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	663 775	227 229	891 004
Eau	58 974	125 181	184 155
Assainissement	36 923	36 407	73 330
Logements Sociaux	29 911	17 036	46 947
TOTAL	789 583	405 853	**1 195 436**





Les Investissements achevés ou en cours pour 2017 : *(Montants hors taxes)*

- Réalisation du P.L.U. (solde) : 10 000 euros ;
- Programme de voirie (LA VILLATTE : 30 750 euros et PERT 2 827 euros) ;
- Achat d'un tracteur neuf : 70 500 euros ;
- Restauration du Lavoir de CHATEAUCOURT : 9 446 euros ;
- Achat d'une épareuse : 23 350 euros
- Achat de plaques de cuisson dans les gîtes : 1 103 euros ;
- Renouvellement de la vaisselle du foyer :
- Programme d'investissement sur le réseau d'eau potable engagé fin 2016 qui comprend les essais de pompages, les sondages et la sectorisation du réseau qui inclue notamment la pose de compteurs divisionnaires et le remplacement des compteurs des réservoirs. Le coût de l'opération s'élève à environ 62 000 euros.





-Travaux d'élagage et de broyage de branches :

Parmi les dépenses de fonctionnement des travaux d'élagage et de broyage seront entrepris fin septembre en bordure des voies départementales et communales pour :

- le bon fonctionnement des réseaux électriques et téléphoniques ;
- une meilleure visibilité des panneaux de signalisation ;
- la sécurité et l'accessibilité ;

Le montant de ces travaux s'élèvera à 22 240 euros H.T. et sera financé entièrement par la Commune (décision du Conseil Municipal du 28 juillet 2017).

INFORMATIONS DIVERSES :

-La réglementation applicable aux Plantations :

REGLE GENERALE : La hauteur maximale d'un arbre ne doit pas dépasser une hauteur équivalente à la distance entre cet arbre et la construction la plus proche.

Tous les sujets morts ou dangereux doivent être abattus.

-Distances de plantation par rapport à la limite du domaine public :



- *0.50 mètre pour les plantations qui à maturité ne dépassent pas 2 mètres de haut ;*
- *3 mètres pour les plantations qui à maturité ont une hauteur comprise entre 2 et 7 m ;*
- *5 mètres au-delà de 7 mètres de hauteur ;*

NOTA : les plantations faites antérieurement et à des distances moindres que celles prescrites ci-dessus peuvent être conservées. En cas de renouvellement, les plantations seront soumises aux prescriptions définies ci-dessus.

-Les déchets :

Il y a quelques années, mon prédécesseur, alertait dans ces termes « TROP…. C'EST TROP » la population de la Commune, sur le dépôt des ordures de tous genres dans les containers, alors que ceux-ci ne sont appelés à ne recevoir que des déchets « alimentaires ».



Malgré ses efforts, ce phénomène se poursuit……, les éboueurs ont pour consigne de ne pas ramasser ces containers et de ce fait chaque mardi le service technique de la Commune doit trier, ramasser et amener à la déchetterie d'EYMOUTIERS tout le contenu de ces containers. Ce service a un coût, aussi si le manque de civisme devait se poursuivre dans les prochains jours, je proposerai au Conseil Municipal d'augmenter d'une manière très significative la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin de couvrir les frais occasionnés et le temps perdu par nos employés communaux.

-Les Impôts locaux :

Le Président de la République vous a promis la suppression de la taxe d'habitation, il est à probable que cela ne soit qu'une simple promesse électorale. En revanche, c'est une certitude votre Conseil Municipal a voté pour l'année 2017 une diminution conséquente des taux communaux des impôts locaux.



Cette baisse est la conséquence directe, d'une recette exceptionnelle de près de 275 000 euros que nous voulions vous faire partager directement par une réduction d'impôt et indirectement par un programme de voirie important dès cette fin d'année et qui se poursuivra durant trois ans.

Beaumont du Lac sera en 2017 une des rares communes à avoir opté pour la baisse de ses impôts locaux.

-Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi au Vendredi de 9h-12h et 14h-17h, le samedi sur rendez-vous.







ETAT CIVIL : *Décès de juillet 2016 à juillet 2017:*

Elise ROBLES

Claude BARBAS

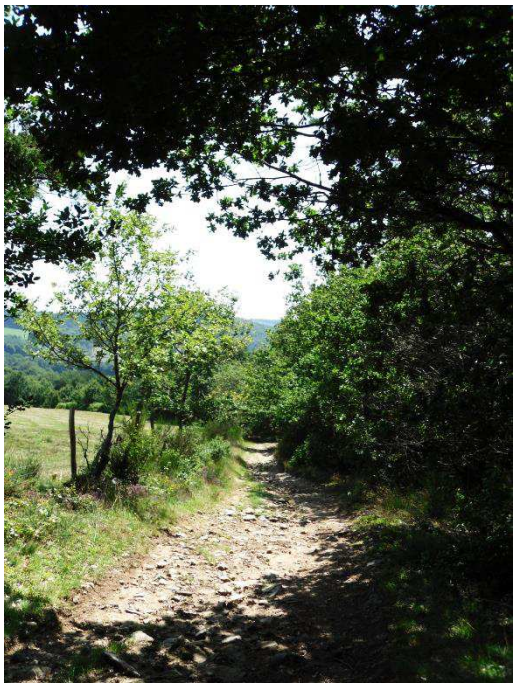
Marcel BONNET

Mauricette PAVION

Nos pensées vont vers eux, et nous n'oublions pas non plus ceux qui en raison de leur santé ont dû s'éloigner de notre commune.



VUES SUR NOS ASSOCIATIONS :



A.C.C.A. Beaumont du Lac :

L'ACCA de Beaumont du Lac a tenu son assemblée générale le dimanche 25 juin 2017. L'organisation d'une soirée repas a réuni une soixantaine de convives le 25 novembre dernier et cette excellente initiative sera renouvelée cette année le 24 novembre avec une soirée pot-au-feu.

La saison de chasse débutera le 10 septembre 2017 et se terminera le 28 février 2018.

RAND'OC ORGANISATION :

L'association développe les pratiques sportives motorisées ou non telles que la moto, la course à pied, le V.T.T. ou encore l'équitation aux abords du Lac de Vassivière, cadre privilégié pour ces pratiques.

Le 3 et 4 juin 2017 la 7ème « RONDE DES LAC » a connu un réel succès. Près de 250 participants sont venus de la France entière. Cette randonnée s'est déroulée sur deux jours. L'association a assuré l'accueil global des participants avec l'hébergement sur le village de vacances du domaine de Pierrefitte et le service des repas pour tous les participants et accompagnateurs, soit environ 1 000 repas servis durant ces deux jours.

Le parcours a été minutieusement étudié, il était à la fois technique et sélectif. Ce circuit était composé de 2 boucles d'une longueur d'environ 50 kilomètres chacune. Il a emprunté en majorité des chemins publics ouverts à la circulation et des portions privées soumises à autorisations. A la fin de chaque boucle une zone de démonstration à l'attention du public avait lieu sur la presqu'île de Pierrefitte.

COMITE D'ANIMATIONS :

De nombreuses activités y ont eu lieu ces derniers temps.

Le programme concocté par la nouvelle équipe du Comité d'Animations a été attrayant pour les enfants de la Commune :

- une chasse aux œufs le 14 Avril 2017, pour 15 enfants de la Commune
- pour les enfants âgés de 4 à 14 ans (11 enfants) une rencontre, avec les poneys de « Vassivière à cheval » le dimanche 21 Mai 2017 après-midi.





- une rencontre au mini-golf de VAUVEIX le **samedi 10 Juin 2017 après-midi**.

- pour les adolescents de 13 à 17 ans une soirée karaoké le vendredi soir 23 Juin 2017.

- pour les enfants de 2 à 8 ans, les séances « Contes » tous les mercredis après-midi de 17h30 à 18h30, 6 enfants participaient à cette activité qui reprendra en septembre**.**

Ces animations furent une entière réussite, parents et enfants ont apprécié ces journées. De nombreuses manifestations sont envisagées dans les semaines à venir.

A.S.L.B.L. :

Après avoir innové puis organisé, pendant plusieurs années, sur l'aire de loisirs de Nergout, la fête de la Myrtille et les marchés du mercredi durant les mois de juillet et août, l'association a décidé de ne plus pérenniser ces manifestations et d'en laisser le soin à la mairie de Beaumont du Lac.

L'association a toutefois organisée « la Fête des Voisins » le 10 juin 2017 et en juillet une marche nordique et une randonnée pédestre. Elle organisera le 10 Août une nouvelle randonnée pédestre de 10 km environ avec un ravitaillement à mi-parcours et un pot à l'arrivée.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le samedi 12 Août à 18 h au chalet du tennis sur l'aire de NERGOUT.

Merci à tous les bénévoles pour leur engagement

Le Maire

P POURCHET

